

europa

1 | 1968



Ergebnis der Europa-Union-Gallup-Umfrage 2

Résultats de l'enquête Gallup de l'Union européenne 3

Henri Stranner: Politique étrangère en veilleuse 12

Dietrich Schindler: Die Schweiz und die europäische Integration – Völkerrechtliche und staatsrechtliche Aspekte 16

*vos raisons? ... les ... mêmes ...
former une grande famille et de
l'en du monde où le soleil luit*

...t-elle mettre un contingent de volo:
disposition de l'ONU pour des action.

0 non

*Notre prétention de rester neutres
une sorte d'égoïsme mal placé.*



**L'EUROPE
DES
AFFAIRES**

RÔLE ET STRUCTURE DES GROU

Fr. 1.20

Schweizerische Zeitschrift für europäische Fragen

Revue suisse pour les questions européennes

Rivista svizzera di questioni europee

La science politique s'est attachée jusqu'ici à l'étude du pouvoir politique au niveau national et des relations internationales par le jeu de la diplomatie. L'intégration européenne lui offre un terrain d'investigations nouveau et original, puisqu'elle se situe au-delà de l'Etat traditionnel, mais pas encore dans des structures supranationales véritablement établies. M. Dusan Sidjanski, professeur à l'Université de Genève et spécialiste des questions européennes, et M. Jean Meynaud, professeur à l'Université de Montréal et spécialiste de l'étude des groupes de pression, ont entrepris «une recherche générale sur les groupes européens, c'est-à-dire les groupes nés du projet d'intégration de l'Europe et susceptibles d'en influencer le déroulement». On peut distinguer trois grands groupes: les groupes d'affaires (mouvement d'ajustement des entreprises aux horizons de l'unité européenne); les groupes d'intérêts socio-économiques (organisations professionnelles et syndicats); les groupes de promotion (telle que l'Union européenne, par exemple). Cette recherche doit présenter une image objective de l'activité de ces groupes, notamment de leurs interventions auprès du pouvoir politique pour en influencer les décisions, puis poser un certain nombre d'options relatives au progrès que l'intégration européenne peut accomplir en fonction de ces groupes.

La première étude, consacrée aux groupes d'affaires, vient de paraître chez Payot (Bibliothèque politique et économique). L'entretien que notre rédacteur, Bernard Gygi, a eu avec l'un des auteurs, M. Dusan Sidjanski, permet de comprendre l'intérêt primordial de la recherche générale entreprise telle qu'elle a été décrite ci-dessus.

L'Europe des affaires

Entretien avec M. Dusan Sidjanski, professeur à l'Université de Genève

«europa»:

L'intégration européenne apparaît comme le moteur du regroupement des affaires. On constate que de tels regroupements ont lieu par ajustements individuels des entreprises elles-mêmes (développement de la production, rationalisation, entrée en masse sur les autres marchés) et par ajustements collectifs (ententes entre entreprises). «L'Europe des affaires» cite avec grande variété les efforts des firmes les plus importantes pour se développer sur le terrain national en même temps que s'implanter sur les marchés extérieurs, et pour coopérer avec d'autres sociétés. La diversité des formules reflète le manque d'organisation uniforme de l'espace économique européen. L'Etat encourage parfois ouvertement les accords et concentrations: chimie, aluminium, banques en France (Rhône-Poulenc, Pechiney-Tréfinmétaux, Banque de Paris et des Pays-Bas et Crédit Industriel et Commercial), chimie en Grande-Bretagne (Industrial Reorganisation Corporation) et en Italie (Montecatini-Edison). Parfois, il se montre plus réservé: procédure entamée par l'Office allemand de contrôle des cartels contre la création d'une filiale commune Siemens-Bosch. Les entreprises se trouvant à l'extérieur du Marché commun y installent des usines (chimie suisse) ou procèdent par interpénétration de capitaux (holding Ciba-Ilford pour la C.E.E. et la Suisse). La seule véritable fusion européenne (Agfa-Gevaert) connaît de grosses difficultés. Quant à l'accord Grundig-Consten (Allemagne-France), il n'a pas trouvé grâce devant la Commission du Marché commun. De ce fait, n'est-il pas vrai que les regroupements sont lents et s'opèrent presque exclusivement au niveau national? Pourriez-vous préciser ce point?

M. Sidjanski:

Différentes raisons expliquent en effet pourquoi les regroupements d'entreprises par-dessus les frontières sont encore si rares: le chef d'entreprise pense en termes de réalité; s'il veut l'expansion, il veut aussi s'appuyer sur un cadre stable et familier qui reste, à l'heure actuelle, le cadre national. Il connaît mieux la législation nationale, les conditions du fisc, les avantages que l'Etat peut lui consentir; il est aussi plus proche de ses collègues de sociétés similaires. S'engager dans l'Europe, c'est encore l'aventure: manque de sécurité politique (il n'existe pas de vrai gouvernement européen à qui s'adresser), risque



de tomber sous le coup des articles 85 et 86 du Traité de Rome qui contrôlent les ententes, impossibilité de jouir de facilités fiscales sur le plan communautaire, énormes difficultés administratives dues aux législations nationales différentes.

«europa»:

L'institution d'une société commerciale de droit européen résoudrait-elle ces problèmes?

M. Sidjanski:

L'un d'entre eux, soit le problème juridique. Les dirigeants d'entreprises sauraient exactement sous quelle forme ils pourraient envisager une fusion. Mais les problèmes fiscaux, sociaux, de contacts avec les syndicats subsisteront aussi longtemps que l'harmonisation ne sera pas assez avancée dans ces domaines. Par exemple, si deux sociétés européennes constatent qu'elles payeront beaucoup plus d'impôts en fusionnant, elles renonceront peut-être à leur projet.

«europa»:

Vu la diversité des relations possibles entre les firmes, et notamment leur composition, comment définissez-vous le groupe spécifiquement européen?

M. Sidjanski:

Le critère le plus juste pour déterminer si une entreprise est européenne ou non, consiste à découvrir la localisation du centre de commandement effectif, de même que la composition et l'esprit de l'équipe dirigeante. Même

si les membres du groupe sont européens, leur présence ne caractérise ce groupe comme tel que s'ils participent réellement au pouvoir de décision. Le champ d'activités de l'entreprise européenne doit être, bien sûr, situé principalement en Europe. Mais ce critère n'a rien de restrictif: prenez l'exemple des groupes extra-européens, notamment américains, opérant en Europe et dont le centre de gravité demeure à l'extérieur.

«europa»:

Votre étude, et c'est là son objet, traite longuement de la capacité d'influence des entreprises sur les gouvernements et analyse les différents niveaux de leurs interventions. Il s'agit là d'un point essentiel de la vie économique et politique européenne, confrontée à la «pénétration américaine», et en liaison avec le rôle de l'entreprise dans la société, qui tend à croître, avec l'aide de gouvernements soutenant davantage l'expansion économique que soucieux de promotion sociale, d'une façon inquiétante².

M. Sidjanski:

Les groupes d'affaires étendent leurs activités au niveau du continent alors qu'il n'existe pas encore de pouvoir gouvernemental ni d'institutions politiques à la même échelle. La défense de leurs intérêts se situe donc à plusieurs niveaux: national, où ils peuvent notamment obtenir l'aide du gouvernement ou de l'association professionnelle auprès d'un autre gouvernement ou auprès des autorités communautaires (pression sur le Conseil des ministres ou sur la Commission de la C.E.E.). Il s'agit alors de «capacité européenne médiate». Tel a été le cas pour la défense de la margarine (Unilever) par les autorités néerlandaises lors de la négociation agricole de décembre 1963.

Le groupe peut aussi intervenir directement dans le pays d'installation ou, par relations personnelles officieuses, auprès des autorités communautaires. Il s'agit alors de «capacité européenne immédiate». Pour le Kennedy-round par exemple, il semble certain que la Commission a eu des entretiens discrets avec des représentants de groupes d'affaires. Plusieurs grosses entreprises européennes - Fiat et Nestlé notamment - ont d'ailleurs ouvert des bureaux à Bruxelles, ce qui est significatif. Toutefois, à l'heure actuelle, la C.E.E. n'entame des consultations officielles qu'avec les organisations professionnelles communes des six pays du Marché commun.

Si les groupes d'affaires européens, suivant en cela leurs homologues américains, influencent fortement les gouvernements des Etats (I.G. Farben sous le troisième Reich; Fiat et Montecatini en Italie, etc.), leur action auprès de la Communauté est beaucoup moins visible, faute de pouvoir véritable, comme on l'a déjà relevé - mais cette action n'en est pas moins réelle, si l'on considère la tendance de la C.E.E. à établir une économie plus libérale que mixte. Le problème du rôle de l'entreprise dans la société est donc posé à l'Europe en devenir, comme il l'est aux Etats-Unis. Pensons par exemple que, selon une estimation, en 1983 600 à 700 firmes seront à l'origine du 60% de la production mondiale...

«europa»:

Le monde des affaires en Europe se trouve aux prises, comme les gouvernements, avec la crainte de l'hégémonie américaine, dont la menace est de plus en plus

JEAN MEYNAUD
PROFESSEUR A L'UNIVERSITE
DE MONTREAL

DUSAN SIDJANSKI
PROFESSEUR A L'UNIVERSITE
DE GENEVE

L'EUROPE DES AFFAIRES

RÔLE ET STRUCTURE DES GROUPES¹



directe. Certaines entreprises succombent, d'autres résistent. Ce monde des affaires pourrait-il être, comme vous le suggérez en fin d'ouvrage, le «catalyseur» de l'union politique de l'Europe?

M. Sidjanski:

Certes, le monde des affaires est le plus sensibilisé parce qu'il est au premier rang de ceux que menace le «défi américain». Parce qu'il bouge, parce qu'il subit des mutations quotidiennes, il peut être un «catalyseur», c'est-à-dire un élément important dans la prise des décisions nécessaires pour créer l'indispensable pouvoir politique européen. La convergence de la double impuissance des économies et des Etats pourrait favoriser le mouvement d'intégration européenne. Mais les affaires ne sont pas tout. Et ce ne sont pas les chefs d'entreprises qui font véritablement l'histoire, mais les hommes politiques. Si les affaires se créent une part toujours plus importante dans la vie des nations en l'infléchissant selon leurs objectifs, elles n'embrassent pas tous les secteurs de la vie publique et le pouvoir politique doit garder sa primauté. Ainsi l'adhésion de l'Angleterre au Marché commun constitue-t-elle une option politique. Je vois plutôt le rôle nouveau que pourraient jouer d'autres groupes, les groupes de promotion, tels que les clubs en France: travail de prospective et d'étude, avec influence directe dans les milieux qui se trouvent aux leviers de commande.

¹ «L'Europe des affaires», Payot 1967, page 7.

² Nous reviendrons sur ce sujet dans un prochain numéro.